

—Le gouvernement français vient de faire dresser une liste générale des membres qui composent aujourd'hui la famille Bonaparte, afin de faire au profit de ceux qui auront consenti à faire les soumissions les plus complètes, une exception par ordonnances spéciales aux dispositions de la loi générale d'exil. On assure même que des propositions de soumission et d'adhésion seront faites à ceux des membres de cette famille qui se sont tenus le plus éloignés des événements politiques, afin de donner à l'ordonnance qui autorisera le séjour en France une plus grande apparence de magnanimité et d'indulgence.

RUSSIE.

—L'empereur Nicolas vient de prendre une décision importante sous le point de vue stratégique. S. M. I. a adopté le projet d'une vaste ligne de chemin de fer, qui doit relier entre elles ses trois capitales, Varsovie, Moscou et Saint-Petersbourg.

Le tracé définitif de cette nouvelle ligne n'est pas encore arrêté. Deux projets sont soumis en ce moment à la décision impériale. L'un consiste à faire exécuter une seule ligne qui mettrait en communication directe les quatre forteresses de l'ancien royaume de Pologne, construites depuis 1830; Varsovie, Modlin, Demblin et Brzesc-Litewski. Cette ligne irait ensuite par Smolensk rejoindre Moscou et Saint-Petersbourg. L'autre, plus économique, irait de Varsovie en ligne directe par Siedlec à Brzesc-Litewski et de là à Smolensk, Moscou, et Saint-Petersbourg. Le pays que cette ligne traverserait est généralement plat et n'occasionnerait pas de grands travaux de terrassement. On évalue que la dépense totale ne s'élèvera pas au-delà de 500,000 fr. par myriamètre.

—La population russe se montait en 1839 à 62,500,000 âmes. Elle est aujourd'hui de 66,000,000. En 1842 elle était de 63,927,354.

ITALIE.

Lettres Apostoliques de notre Saint-Père le pape pour la création de l'Ordre équestre de Pie IX.

Après un préambule où se trouve un exposé des motifs tirés de l'utilité des distinctions honorifiques, les lettres ajoutent :

“L'Ordre se divisera en deux degrés, dont l'un comprendra les chevaliers de première classe et l'autre ceux de la seconde. Les chevaliers de la première classe recevront le titre de noblesse transmissible à leurs enfans ; pour les chevaliers de la seconde classe, le titre de noblesse ne sera que personnel. L'insigne particulier de l'Ordre sera une étoile d'or partagée en huit rayons d'azur, portant au milieu un écusson fond blanc sur lequel sera écrit en lettres d'or : “ PIVS IX ; ” l'écusson sera entouré d'un cercle en or dans lequel sera inscrite en lettre d'azur cette épigraphe : “ VIRTUTI ET MERITO ; ” sur le revers de l'écusson sera écrit : ANNO MDCCCXLVII.” Les chevaliers de première classe porteront la décoration suspendue au cou avec un ruban de soie bleu, orné sur chaque bord d'un liséré rouge. Les chevaliers de deuxième classe porteront la même décoration, d'un modèle moins grand, attachée par un ruban de même couleur au côté gauche de la poitrine, comme il est d'usage pour les autres Ordres. De plus, les chevaliers auront un habit particulier, de couleur d'azur avec les paremens rouges et les broderies d'or ; ces ornemens varieront selon les divers grades des chevaliers ; ils seront plus grands pour la première classe et plus petits pour la seconde, suivant le modèle particulier de chaque classe. Les chevaliers de première classe pourront en outre obtenir le privilège de porter sur le côté gauche de la poitrine une grande plaque en argent pareille à la décoration. Nous déclarons cependant qu'il ne sera permis à aucun chevalier d'user de ce privilège à moins que la faculté particulière et expresse ne lui en ait été accordée. Nous réservons à nous et aux Pontifes romains, nos successeurs, le droit de nommer les chevaliers et d'accorder aux chevaliers de première classe, l'usage de la plaque d'argent.

Du reste, comme cet Ordre n'a nullement pour objet de flatter la vanité ou d'exercer l'ambition, mais qu'il a pour unique but de récompenser les vertus et les mérites éminens, nous avons pleinement la confiance que ceux qui seront décorés de ces insignes, répondant chaque jour davantage à cette marque de la bienveillance pontificale ainsi qu'au suffrage de tous les gens de bien, augmenteront la splendeur de l'Ordre dans lequel ils auront été reçus.

Nous avons décrété et nous proclamons ces choses, notwithstanding toutes dispositions contraires, même celles qui seraient dignes d'une mention particulière.

Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, sous l'Anneau du Pape, le 17e. jour de juin de l'an 1847, le premier de notre pontificat.

LOUIS LAMBRUSCHINI,

“Secrétaire des Brefs apostoliques.”

Rome, le 29 juin.—Les bruits les plus étranges circulent dans la ville. On dit que le Pape veut renoncer à son œuvre de réformes et au pontificat, et qu'il a fait venir dans ce but son frère, le comte Mastai, de Sinigaglia.— Les libéraux se réunissent aujourd'hui pour délibérer sur une pétition au Pape qu'ils enverront dans les provinces, et qu'ils espèrent faire revêtir de 300,000 signatures. Ils exposeront dans cette pétition les réformes que le Pape peut faire sans compromettre sa dignité apostolique. Ils veulent que le Saint-Père se jette entièrement dans les bras du parti de la réforme.—Le mécontentement du public contre les Jésuites s'est manifesté avec une nouvelle énergie. On a distribué gratuitement le portrait de Clément XVI.”

ÉTATS-UNIS.

Le Rév. M. Bazin, vicaire-général de Mobile, vient d'être nommé

au siège épiscopal de Vincennes, devenu vacant par la résignation de S. G. Mgr. de la Hailandière.

A Quincy, diocèse de Chicago, Mgr. Quarters a posé la première pierre d'une nouvelle église destinée aux Allemands.

A Dayton, diocèse de Cincinnati, Mgr. Purcell vient aussi de poser la première pierre d'une nouvelle église qui portera le titre d'église de St. Joseph.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 10 AOUT 1847.

DÉPENSES DU BAS-CANADA, DU HAUT-CANADA ET DU CANADA-UNI.

Nous avons maintenant devant nous trois tableaux dont le premier présente les dépenses et la dette du Bas-Canada avant l'Union, le second les dépenses et la dette du Haut-Canada avant l'Union, et le troisième enfin nous montre les dépenses de chaque province et le total réuni de leurs dépenses depuis l'Union.

D'après le 1er. tableau, le total des sommes dépensées dans le B. C. pour améliorations publiques (avant l'Union) est de

£ 234322 4 7

D'après le 2d. tableau, le total des sommes dépensées dans le H. C. pour améliorations publiques (avant l'Union) est de

1398355 9 10

Au moment de l'Union, le B. C. avait (en y comprenant pour le Havre de Montréal) une dette de

£ 96748 4 7

A la même époque, le H. C. avait lui une toute petite dette de

1398855 9 10

Ainsi, retranchant la dette du Bas-Canada de celle du Haut-Canada, celui-ci se trouve au moment de l'Union) avoir une dette qui surpasse celle du B. C. de la jolie somme de

£1302107 0 0

Eh bien ! c'est ce joli cadeau que l'on a fait au Bas-Canada ! Treize cent mille louis de dette que l'on a fait partager par le Bas-Canada ! c'est-à-dire qu'on lui a dit : “ Tu n'as que £96748 de dettes ; ce n'est pas assez ; voici £1398855 que ton frère le Haut-Canada ne peut acquitter ; il faut partager en frères ; laissez vos dettes et vous aurez un total de £1495603. Alors divisez cette grande somme en deux parties égales et vous vous trouverez avoir chacun £747801..... de dettes.” Il est bien vrai que ça diminue la dette du H. C. de la légère somme de £651053 et que ça augmente celle du B. C. d'autant, en sorte qu'au lieu de £96748 il se trouve devoir £747801 ! Mais cela n'est rien, des frères ne doivent pas se faire de ces petits reproches.

Voyons maintenant ce que va nous dire un troisième tableau qui parle des dépenses depuis l'Union. D'après ce tableau, il appert que les dépenses pour les travaux publics dans le Haut-Canada se montent à

£1475844 0 0

Les appropriations ne se montent qu'à

1208433 0 0

Dépenses au-delà des appropriations

£267441 0 0

D'après le même tableau, les dépenses pour les travaux publics dans le Bas-Canada se montent à

£20172 4 5

Les appropriations s'élèvent au chiffre de

1290625 2 2

Somme appropriée et non dépensée

£170452 17 9

Ainsi il a été approprié pour le Bas-Canada

1290625 0 0

do pour le Haut-Canada

1208433 0 0

Différence en faveur du B. C.

£52192 0 0

Mais ce ne sont là que des sommes appropriées ; il n'en est pas de même des dépenses.

Les dépenses pour le H. C. ont été de

£1475844 0 0

“ B. C.

£20172 0 0

Surplus pour le H. C.

£655672 0 0